

# entre nous

La lettre des salariés intérimaires de Manpower



#189  
Novembre 2017

**INSERTION & EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.** Manpower s'engage pour l'emploi des Travailleurs Handicapés

Convaincue que l'égalité des chances au travail est un droit pour toutes et tous, Manpower lutte au quotidien pour lever les freins rencontrés par les personnes en situation de handicap et leur permettre d'accéder à un emploi et de s'y maintenir durablement.

**HANDICAPÉ**  
**CAPABLE**

**Le handicap ne doit plus être un obstacle à l'emploi : seul compte le critère des compétences.**

Pour chacun de nos recrutements, nous nous engageons à étudier, à compétences égales, toutes les candidatures, notamment celles de personnes en situation de handicap.

L'Agence nationale Manpower Insertion, Handicap (AMIH) anime et assure au quotidien l'ensemble de notre politique Handicapable pour développer l'accès à l'emploi de nos salariés intérimaires handicapés et accompagner leur intégration chez nos clients :



- ▶ lever les freins qui les maintiennent éloignés de l'emploi,
- ▶ leur permettre de rester connectés au marché du travail et de s'y insérer durablement.
- ▶ Sensibiliser et informer nos clients sur le recrutement de Travailleurs Handicapés, ...

**HANDICAPÉ**  
**CAPABLE**  
pour Manpower aussi

Ces principes s'appliquent aussi à nos 3 792 salariés permanents, avec pour objectif l'intégration et le maintien dans l'emploi de tous ceux déclarés Travailleurs Handicapés.

Manpower recrute aussi pour Manpower

Consultez nos offres d'emploi sur [www.manpower-rh.fr](http://www.manpower-rh.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS

## Des aides personnalisées pour faire face au handicap

Les Institutions de Retraite Complémentaire et de Prévoyance du Groupe AG2R-La Mondiale (anciennement Réunica), développent des actions envers leurs clients concernés par le handicap.

Leur action sociale peut vous soutenir, vous conseiller dans vos démarches et vous apporter des aides financières pour l'aide humaine, les aides techniques (aménagement du véhicule, du logement...), les vacances et les accès à des établissements spécialisés (en partenariat avec le CCAH).

\* Appel gratuit depuis un poste fixe.

POUR EN SAVOIR PLUS

## Faire reconnaître son handicap

Le handicap peut avoir des causes multiples et survenir à n'importe quel moment de votre vie : lorsqu'il impacte votre vie professionnelle au quotidien, il est important de vous faire reconnaître **Travailleur Handicapé** pour bénéficier des dispositifs et aides destinés à compenser votre handicap et soutenir vos démarches de retour ou de maintien à l'emploi.

Pour déclarer votre statut à Manpower, rendez-vous sur votre compte personnel Mon Manpower - rubrique "Mon profil".

Cochez la case "Reconnaissance qualité Travailleur Handicapé" Signalez-le également à votre agence.

POUR EN SAVOIR PLUS

LE SAVIEZ-VOUS ?

**80%**

des handicaps ne se voient pas



Manpower sera présente du 13 au 19 novembre 2017 à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) et prendra part aux nombreuses initiatives (forums emploi, job datings, Handicapés...) prévues partout en France.

L'événement, organisé depuis 21 ans par l'ADAPT<sup>(1)</sup>, l'AGEFIPH<sup>(2)</sup> et le FIPHFP<sup>(3)</sup> représente un véritable temps fort pour toutes les entreprises engagées au quotidien en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

POUR EN SAVOIR PLUS

LE SAVIEZ-VOUS ?

**1** ÊTRE HUMAN SUR **6**

a une forme de handicap selon l'OMS.

- (1) Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- (2) Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées.
- (3) Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

La réalité virtuelle s'invite dans nos 73 agences BTP !



Manpower innove et lance le 1<sup>er</sup> test 3D de sensibilisation à la sécurité sur les chantiers de construction.

Découvrez-le sur [manpower.fr](http://manpower.fr)

chaque jour, faisons grandir la confiance.

2016



5 600

recrutements de  
Travailleurs Handicapés

499

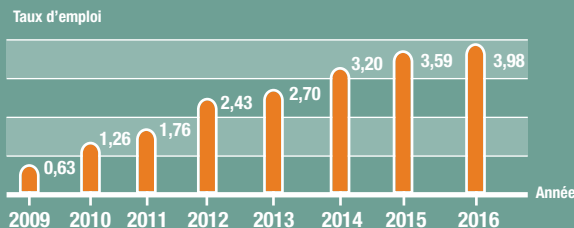
Travailleurs Handicapés  
formés1<sup>er</sup> semestre 2017

3 873

Travailleurs Handicapés  
intérimaires détachés

## L'accessibilité en agence

Manpower s'engage pour l'accessibilité de ses agences : chaque semaine, une nouvelle agence Manpower fait l'objet de travaux de mise en accessibilité (rampe d'accès, sonnette à l'entrée, aménagements intérieurs, bandes podotactiles, signalétiques adaptées...) pour améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite ou atteinte d'une déficience visuelle, auditive ou cognitive.

Effectifs Permanents Manpower :  
part des Travailleurs Handicapés

## Élections professionnelles Manpower

Les élections professionnelles visant à renouveler les membres des comités d'établissement et les délégués du personnel au sein de Manpower France auront lieu :

- le 5 décembre 2017 pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin,
- le 23 janvier 2018 pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin.

Pour un salarié intérimaire, les conditions pour être électeur sont les suivantes :

- Soit avoir l'ancienneté requise (au moins 367h de travail entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 30 septembre 2017) et avoir effectué une mission entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2017 (liste électorale initiale).
- Soit avoir l'ancienneté requise (au moins 404h de travail entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 31 octobre 2017) et avoir effectué une mission entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2017 (liste électorale complémentaire).

Pour un salarié en CDI-Intérimaire, les conditions pour être électeur sont les suivantes :

- Soit avoir l'ancienneté requise (au moins 137h de travail entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 30 septembre 2017) et être toujours en mission/intérim le 30 septembre 2017 (liste électorale initiale).
- Soit avoir l'ancienneté requise (au moins 289h de travail entre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et le 31 octobre 2017) et être toujours en mission/intérim le 31 octobre 2017 (liste électorale complémentaire).

Vérifiez votre nom sur les listes électorales affichées dans votre agence le 17 octobre 2017, ou celles actualisées le 21 novembre 2017.

Si vous êtes électeur, vous pourrez voter par correspondance sans en faire la demande. Le matériel de vote par correspondance vous sera adressé au plus tard le 24 novembre 2017 pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin et le 5 janvier 2018 pour le 2<sup>nd</sup> tour de scrutin. Afin que votre vote par correspondance puisse être pris en compte, vos enveloppes de vote préaffranchies doivent être retournées avant le samedi 2 décembre 2017 (1<sup>er</sup> tour) et avant le samedi 20 janvier 2018 (2<sup>nd</sup> tour). Vous avez également la possibilité de voter physiquement le jour du scrutin, muni de votre pièce d'identité. Si vous êtes en mission et que vous participez au vote en dehors de vos heures de travail, vous serez indemnisé forfaitairement à hauteur d'une heure de salaire, sans prise en charge des frais de déplacement.

Les élections professionnelles vous permettent de choisir vos représentants du personnel qui vont porter des demandes individuelles ou collectives, gérer les œuvres sociales, les consultations économiques et négocier les dispositions sociales qui s'appliqueront pour vous demain. La représentativité du corps social de Manpower est riche de diversité et de convictions. C'est pourquoi, il est important de voter.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :

www.fastt.org - FASTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.fastt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : reunica-interim.com, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.  
 Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesieganpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowerlille@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowerstouest.com. Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre-Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr  
 La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

VOS AVANTAGES<sup>(1)</sup>Dès votre 1<sup>ère</sup> heure de mission

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, cours gratuits en ligne, application mobile, Congés Payés...

Votre Compte Personnel de Formation<sup>(2)</sup> est à mobiliser en fonction des heures acquises. Pensez à activer votre compte sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Accès au Compte Epargne Temps (CET).

## À partir de

400 heures	Diagnostic Sécurisation Intérim&Parcours.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional <sup>(3)</sup> .
507 heures	Action Logement Manpower.
600 heures	Comité Central d'Entreprise.
800 heures	Diagnostic Visa Intérim&Parcours.
1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
2 000 heures	Entretien professionnel.
16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € <sup>(4)</sup>

\* Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28

## Dès 60 jours de missions chez Manpower

Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

## Après 1 an d'expérience

Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

MES INFOS ET AVANTAGES

Hotline intérimaires

0 809 400 166

Service gratuit  
+ prix appel

depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Référence  
Intérim

Manpower